

## Le 25 septembre en point de mire : la bataille pour notre prospérité et nos emplois

Après la votation épique du 5 juin, dont les enjeux dépassaient la pure sphère économique, le souverain sera appelé le 25 septembre à se prononcer sur l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE. Quoi qu'en diront les adversaires de ce texte - et les pires horreurs, on peut s'y attendre - il convient de rappeler quelques éléments du contexte.

D'abord, la libre circulation n'est pas quelque chose de nouveau. Elle fait partie des sept accords bilatéraux 1 adoptés en 2000. Elle est en vigueur avec l'Europe des Quinze depuis le 1er mai 2004. Cela signifie que les entreprises suisses peuvent librement engager des travailleurs étrangers, dans le cadre des contingents, sans que les autorités ne puissent contrôler préalablement les conditions de travail ni de salaire. Pour contrer d'éventuelles tentatives de dumping salarial, la possibilité existe d'étendre des conventions collectives dans une branche ou de fixer des salaires minimaux. Personne n'en a fait usage, car il n'y a pas d'abus. Tous les organismes romands d'observation du marché du travail l'attestent.

La situation ne sera pas différente une fois que la libre circulation sera en vigueur avec les nouveaux pays membres de l'UE. Une période de transition jusqu'en 2011 permettra de surveiller le marché du travail et des clauses de sauvegarde nous sont octroyées jusqu'en 2014. Les mesures d'accompagnement internes (extension des conventions collectives, salaires minimaux, surveillance des travailleurs détachés) ont été renforcées. Des inspecteurs viendront encore procéder aux contrôles du marché du travail. La ceinture et les bretelles, en somme.

La libre circulation des personnes est à l'avantage des travailleurs et des entreprises. Là où les forces de travail qualifiées ou moins qualifiées font défaut, elle permet d'engager le personnel nécessaire. Les entreprises suisses, et leurs employés, s'en trouvent renforcées.

La libre circulation est liée à six autres accords bilatéraux dont notre économie bénéficie. Il n'est qu'à citer l'accord sur les entraves techniques – qui permet la reconnaissance mutuelle des certifications et, par conséquent, des économies d'échelle de 250 millions de francs par an et des facilités d'exportation – l'accord sur les marchés publics ou celui sur le transport aérien. Ces accords seraient à coup sûr dénoncés si la libre circulation devait être refusée. Une telle situation serait extrêmement périlleuse.

La poursuite de la voie bilatérale, et donc l'extension de la libre circulation, revêtent une importance économique globale. On en attend un surcroît de croissance de 0,5%, soit 2 milliards de francs. Il s'agira donc bien, le 25 septembre, de confirmer nos bonnes relations avec l'Union européenne, de renforcer notre économie et de préserver nos emplois, plutôt que de se lancer dans des aventures sans lendemain.

**Vincent Simon**